



Sécurité incendie

Par Poune

Bonjour,

J'habite depuis peu dans une résidence importante par la taille (130 appartements) et par la hauteur (9 étages) construite en 1970. Mes questions sont les suivantes:

1/ Cette résidence peut elle être considérée comme un IGH.avec toutes les obligations qui en découlent ?

2/ La réglementation impose t elle:

a/ la présence sur les portes palières des escaliers de secours, d'un panneau lumineux indiquant la sortie et fonctionnant sur batteries pour répondre aux coupures d'électricité qui peuvent survenir, notamment en cas d'incendie.

b/la présence de "colonnes sèches " réservées aux pompiers

c/ la présence d'un extincteur dans les escaliers à chaque étage.

3/ En l'absence de tout ce qui précède, la responsabilité du Syndic est elle engagée en cas de problèmes.

Cordialement